

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PP-033**

**Afin d'autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal**

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

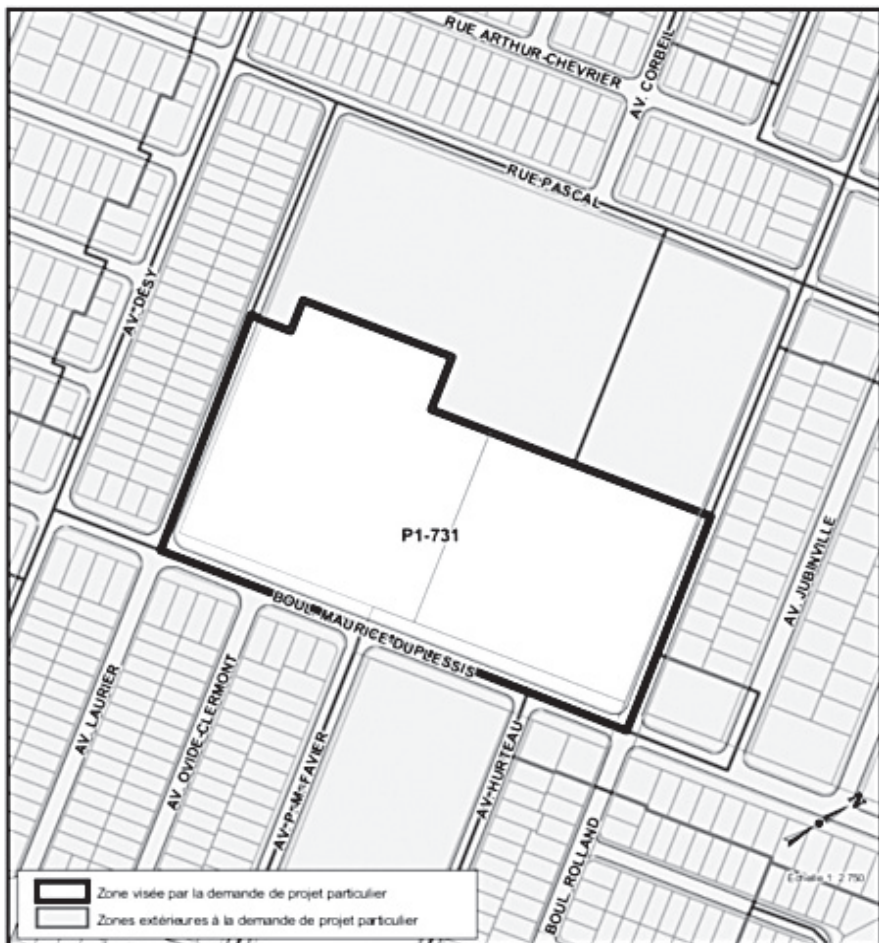
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 12 novembre 2018, le premier projet de résolution PP-033 en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 4 DÉCEMBRE 2018, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

**Ce projet de résolution vise à autoriser la construction d'un pavillon dans le parc Henri-Bourassa, sis au 6100, rue Pascal**

Ce projet de résolution contient deux (2) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



QUE ce projet de résolution ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charleroi, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**  
 Arrondissement de Montréal-Nord, ce 20 novembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,  
 Marie Marthe Papineau, avocate